



DIRECTION DE L'EXPLOITATION  
ET DE L'ETABLISSEMENT  
SOUS-DIRECTION EXPLOITATION  
DES SYSTEMES OPERATIONNELS  
DIVISION EXPLOITATION DES CENTRES DE MISSION  
SCIENTIFIQUE ET DE TRAITEMENT

**SEPRA**

le 19 mai 2003  
DEE/EO/ST/SEPRA N° 03-181

**GENDARMERIE NATIONALE  
BRIGADE TERRITORIALE**

V/Réf. : P.V. N° 352/2003 -

Objet : Accusé Réception du Procès Verbal sus-référencé

Messieurs,

Nous vous remercions pour votre envoi cité en référence et pour la qualité des informations transmises par vos services et vous demandons de bien vouloir nous excuser d'en accuser réception tardivement.

Ces informations seront étudiées attentivement par le SEPRA ; elles seront ensuite intégrées dans la base de données et nous permettront l'établissement de statistiques.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés d'une éventuelle suite que nous pourrions donner à certains procès verbaux, dans la mesure où ils présenteraient un intérêt d'étude ultérieure.

Entre-temps, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Responsable du SEPRA,

<b>GENDARMERIE NATIONALE</b>		<b>RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF</b>		
Compagnie ou Escadron CIE. GD.			<b>PHENOMENE AEROSPATIAL NON IDENTIFIE</b>	
Unité BT.				
Code unité	Procès-Verbal n° 0352/03	N° Pièce 01	N° Feuillet 01	

**ANALYSE ET REFERENCES :**

**OBJET** : Observation d'un phénomène aérospatial non identifié.  
**REFERENCES** : B.E. n° 25400 DEF/GEND/OE/DO/RENS du 28/09/1992  
C.M. n° 32600 DEF/GEND/OE/DO/RENS du 08/11/1985

Nous soussigné G E , gendarme A.P.J., en résidence à  
Secondé par P E, gendarme adjoint APJA, en résidence à  
Vu les articles 59 et 298 du Décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la Gendarmerie,  
Rapportons les opérations suivantes :  
Le lundi 7 avril 2003 à 00 heure 13 minutes,  
Nous trouvant en service de surveillance générale nocturne sur notre circonscription,

**PREAMBULE**

Nous effectuons une surveillance générale sur notre circonscription du dimanche 06 avril à 22 heures au lundi 07 avril 2003 à 02 heures.

**CONSTATATIONS**

Le lundi 07 avril 2003 à 00 heure 13 minutes, nous circulons sur la départementale D dans le sens lorsque nous observons un phénomène aérospatial non identifié d'une durée comprise entre une et deux secondes. Nous nous trouvons, approximativement, au point kilométrique 1.750. Le ciel est dégagé sans nuage, la lune se trouve dans son premier quart. Le phénomène a été observé à 10° à gauche de la lune dans l'espace aérien et non sur la voûte céleste.

Face à nous, nous voyons ce que nous décrivons comme étant une grosse étoile filante de couleur vert clair. Ce phénomène est d'un volume environ quatre fois supérieur à celui d'une étoile filante, sa vitesse est toutefois bien plus réduite. Nous n'avons vu aucun objet distinctement mais le phénomène semblait volumineux. La trajectoire est verticale, descendante, rectiligne et perpendiculaire au sol. Nous n'avons pas vu le début du phénomène, celui-ci commençant pour nous en haut du pare-brise de notre véhicule. Le phénomène s'éteint avant d'approcher le sol à un angle approximatif de 20° au-dessus de l'horizon.

Nous avons observé ce phénomène à l'azimut . Il nous a semblait que ce phénomène se dirigeait vers le sol vers un endroit situé aux environs du village des soit avant dans les marais ou soit après dans la forêt domaniale de ou dans l'océan. Aucun élément ne nous permet de dire que le phénomène soit entré en contact avec le sol.

Nous n'avons entendu aucun bruit. Les vitres du véhicule étaient fermées. Aucune perturbation électromagnétique n'a été ressentie.

Aucun signalement d'un phénomène semblable n'a été effectué auprès de notre unité.

**MESURES PRISES**

Nous avons pris contact avec le Bureau Renseignement Situation auprès de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale qui nous a conseillé de rédiger le présent procès-verbal.

Fait et clos à le 07/04/2003.

**Les enquêteurs**

DESTINATAIRES		CLOTURE	TRANSMISSION
1	M. le Préfet	7 avril 2003	
1	M. le Commandant de la région aérienne		
2	D.G.G.N.		
1	Archives	Date et signature	

75 AVR. 2003